

## PROJETS INNOVANTS DES SOCIÉTÉS CIVILES ET COALITIONS D'ACTEURS (PISCCA) Appel à projets 2022

### Programme d'appui à l'amélioration durable des conditions et du cadre de vie des populations au Congo

L'Ambassade de France en République du Congo soutient la société civile congolaise depuis plus de 20 ans. Ainsi, grâce au Fonds social de Développement (FSD), puis au Fonds d'Appui aux Sociétés civiles du Sud (FASCS) et enfin aux éditions 2018 et 2020 du PISCCA, ce sont plus de 130 projets de la société civile qui ont été financés, pour un montant total de 4,37 milliards de FCFA.

En 2022, le Service de Coopération et d'Action culturelle (SCAC) renouvelle son appui à la société civile congolaise, avec le lancement du PISCCA 2022. Doté d'une enveloppe de 295 000 000 FCFA, le SCAC financera une quinzaine de projets de développement mis en œuvre par des organisations de la société civile (OSC) congolaise, à hauteur maximale de 26 200 000 FCFA par projet. Les OSC retenues bénéficieront en outre d'un cycle de formations en gestion de projet et d'un accompagnement personnalisé, afin de les faire monter en compétences.

#### **1. Objectifs du fonds PISCCA 2022**

En encourageant et favorisant la structuration de la société civile congolaise, le PISCCA 2022 vise une amélioration durable des conditions de vie des populations vulnérables au Congo, tout en préservant l'environnement dans lequel elles vivent.

Les projets présentés devront s'inscrire dans **au moins une des 3 thématiques** suivantes :

- **amélioration des conditions de vie des populations vulnérables et / ou marginalisées, en particulier les femmes et les enfants** : projets d'insertion économique, accès aux services essentiels, promotion et défense des droits humains. Les projets présentés devront œuvrer au renforcement de la résilience des groupes vulnérables.
- **biodiversité et environnement** : projets innovants en matière de protection de l'environnement et d'adaptation au changement climatique. Les projets présentant des initiatives sur la gestion durable des territoires, pour concourir au développement local, seront particulièrement appréciés.
- **structuration de la société civile** : initiatives concourant au renforcement de la structuration et des capacités des OSC, ainsi que la mise en réseau des OSC congolaises.

**Les projets, soutenus pour une durée maximale de 18 mois, pourront être mis en œuvre dans toute localité du territoire congolais, en milieu rural ou urbain.**

L'Ambassade de France a à cœur de promouvoir les solutions **locales, durables et inclusives** qui permettront une **appropriation** totale des projets par les acteurs de la société civile et leurs bénéficiaires et qui **perduront** au-delà des financements accordés.

## 2. Critères d'éligibilité

L'appel à projets est ouvert aux organisations de la société civile congolaise :

- associations ;
- fédérations ou groupements associatifs ;
- coopératives ;
- groupements d'intérêt économique.

**Pour être éligible, l'organisation devra remplir les conditions suivantes :**

- être légalement constituée depuis au moins trois ans (**avant le 1<sup>er</sup> mai 2019**) et enregistrée auprès du Ministère chargé de l'Administration du Territoire de la République du Congo ;
- attester des activités effectives de l'organisation (bilans d'activités des deux dernières années – *cf. infra*) ;
- démontrer des capacités budgétaires suffisantes pour réaliser le projet proposé (rapports financiers des deux dernières années, validés par le Conseil d'administration – *cf. infra*) ;
- s'inscrire dans une ou plusieurs des thématiques du PISCCA 2022 présentées ci-dessus ;
- apporter un co-financement d'au moins 10 % du budget total du projet ;
- prendre en compte la dimension « genre » dans son projet<sup>1</sup>.

**Les initiatives suivantes seront d'office inéligible :**

- les opérations de prestige ou de simple opportunité sans but économique, social ou culturel ;
- les actions humanitaires et d'urgence qui s'imputent sur d'autres instruments financiers ;
- l'achat immobilier et les projets de construction de bâtiments (école, centre de santé, etc.) ;
- le fonctionnement ou l'équipement de services administratifs, d'associations ou d'œuvres privées, lorsque le financement de ces opérations ne s'inscrit pas dans un véritable projet de développement (loyer, achat ou réparation de véhicule, salaires, charges, électricité, etc.).

## 3. Critères de sélection des projets

1. Pour l'organisme demandeur :

- la qualité de la demande et des premiers contacts si existants ;
- la qualité des relations partenariales envisagées / mise en réseau d'OSC.

2. Le projet devra :

- répondre à des besoins identifiés en concertation avec les bénéficiaires directs du projet ;
- démontrer comment les objectifs du projet y répondent ;
- être cohérent, réaliste et atteignable ;
- contribuer au renforcement des capacités techniques et organisationnelles de l'organisme demandeur ;

---

<sup>1</sup> Pour prendre en compte la dimension genre, le projet devra :

- être porté par des femmes et/ou
- cibler les femmes ou l'égalité femmes-hommes et/ou
- contribuer à l'amélioration de la situation des femmes en République du Congo.

- prévoir une stratégie de pérennisation avec des objectifs de long terme, qui démontre l'appropriation du projet par les bénéficiaires ;
- être innovant, dans les activités, la thématique couverte ou la méthodologie employée.

Seront valorisés les projets :

- ciblant les populations les plus **vulnérables** ; notamment les femmes et les jeunes, les autochtones et les minorités LGBTQI ;
- menés dans **une démarche partenariale ou en consortium** (OSC, autorités locales etc.). Dans le cas où le projet est présenté en partenariat avec une ONG internationale, une attention particulière sera portée au transfert de compétences prévu par le projet, en vue du renforcement des capacités de l'organisation porteuse ;
- mis en œuvre **en dehors de Brazzaville et Pointe-Noire**, localités ayant le plus bénéficié de financements attribués par les précédents PISCCA ;
- contribuant à **la structuration** de la société civile locale.

#### **4. Modalités de soumission des projets**

Les demandes de subvention devront être comprises entre **6 600 000 FCFA** et **26 200 000 FCFA**.

L'Ambassade soutiendra **au maximum 90 % du budget présenté** ; aussi, un cofinancement de 10 % minimum du montant total du projet devra être apporté par l'OSC ou ses partenaires (ONG, autre bailleur international, secteur privé ou public). Au sein de ce cofinancement, une valorisation en nature à hauteur de 5 % est autorisée et devra être chiffrée dans le budget prévisionnel (bénévolat, mise à disposition de locaux, etc.).

**Les coûts supports du projet** (loyer, fournitures, transport, salaire, etc.) **ne devront pas excéder 30 % du budget total**. Les activités mises en œuvre devront ainsi représenter au moins 70 % du budget.

La durée maximale des projets étant fixée à 18 mois, **ceux-ci devront être achevés avant le 31 décembre 2023**.

Les organisations de la société civile congolaise souhaitant déposer un projet pour l'octroi d'un financement doivent **fournir les pièces justificatives suivantes** :

- ✓ une lettre de demande de subvention ;
- ✓ une fiche projet en format **pdf** (*modèle fourni en pièce jointe*) ;
- ✓ un budget détaillé en format **excel** présentant le cofinancement (*modèle fourni en pièce jointe*) ;
- ✓ les statuts de l'organisation signés ;
- ✓ le récépissé d'enregistrement de l'organisation auprès du Ministère en charge de l'Administration du Territoire (obtenu avant le 1<sup>er</sup> mai 2019) ;
- ✓ le procès-Verbal de la dernière Assemblée générale de l'organisation donnant la composition du bureau ;
- ✓ les deux derniers rapports d'activités et financiers, validés par le Conseil d'Administration, justifiant des activités de l'organisation ;
- ✓ le relevé d'Identité Bancaire (RIB) de l'organisation.

**Les dossiers sont à envoyer par courriel avant le 1<sup>er</sup> mars 2022, à minuit à Mme Léa TARDIEU**, Chargée de Mission Société civile au Service de Coopération et d'Action culturelle de l'Ambassade de France, à l'adresse suivante : [scac.congobrazzaville@gmail.com](mailto:scac.congobrazzaville@gmail.com) (objet : « PISCCA\_NOM OSC »).

**Tout dossier incomplet et/ou reçu après la date limite sera inéligible.**

Toute question ou demande de renseignement doit être adressée par courriel, avec l'objet suivant : « Question PISCCA 2022 ».

**Une unique demande de financement est autorisée par OSC.** Toute OSC portant plusieurs projets verra l'ensemble de ses demandes rejetées.

**Les OSC peuvent en revanche être porteuses d'un projet et partenaires de plusieurs projets.**

Le Service de Coopération et d'Action culturelle vérifiera la conformité des dossiers déposés et procédera à l'analyse des demandes. **Un comité de sélection sous la présidence de l'Ambassadeur de France** sera ensuite organisé et décidera de l'octroi des subventions.

#### **Chronogramme**

<b>Publication de l'appel à projets</b>	19 janvier 2022
<b>Date de clôture des candidatures</b>	1 <sup>er</sup> mars 2022
<b>Publication des résultats</b>	20 Avril 2022

**Une réponse officielle par courriel** sera envoyée à toutes les organisations ayant soumis un dossier de candidature. La liste des lauréats sera également publiée sur le site internet de l'Ambassade.

#### **5. Accompagnement**

##### a) Formations

Les organisations lauréates bénéficieront d'**un cycle de 3 sessions de formation** visant le renforcement de leurs capacités. Elles porteront sur (i) la conception ; (ii) la mise en œuvre ; et (iii) la pérennisation des projets.

Ces formations permettront notamment d'élaborer, en collaboration avec l'Ambassade, les cadres logiques des projets et de présenter les outils de *reporting* attendus par l'Ambassade.

Outre ces formations, les OSC lauréates bénéficieront d'**un accompagnement individualisé durant la totalité de la mise en œuvre de leur projet**. Une fiche d'auto-évaluation sera à remplir par les OSC lauréates afin d'identifier les points à renforcer (procédures administratives, RH, financières, logistiques, institutionnelles, techniques).

##### b) Suivi

**Le SCAC effectuera un suivi régulier des projets** (incluant des visites de terrain) afin de s'assurer de la bonne réalisation des actions financées et se tiendra à disposition des organisations ayant reçu une subvention pour toute demande d'appui./.